



Traité 'Haguiga

Michna 1 - Chapitre 1

הכול חייבין בראייה--חוץ מחירש שוטה וקטן, וטומטום, ואנדרוגינוס, ונשים, ועבדים שאינן משוחררין, והחיגר, והסומא, והחולה, והזקן שאינו יכול לעלות ברגליו. איזה הוא קטן--כל שאינו יכול לרכוב על כתפו של אביו, ולעלות מירושלים להר הבית, כדברי בית שמאי; בית הלל אומרין, כל שאינו יכול לאחוז בידו של אביו, ולעלות מירושלים להר הבית, שנאמר "שלוש רגלים" (שמות כג, יד).

Tout le monde est tenu [d'accomplir ma Mitsva de] Réiya (se présenter au Temple) excepté les sourds-muets, les déficients mentaux, les enfants, les êtres asexués, les androgynes, les femmes, les esclaves non-affranchis, les boiteux, les aveugles, les malades, les vieillards et tous ceux qui ne pourraient pas monter à pied. Qu'appelle-t-on « enfant » ? Celui qui ne pourrait pas monter sur les épaules de son père et aller ainsi de [la ville de] Jérusalem jusqu'au mont du Temple ; tel est l'avis de Beth Chamaï. Et Beth Hillel disent : c'est celui qui ne pourrait monter de Jérusalem au mont du Temple, en tenant la main de son père, car il est écrit « Chaloch Régalm » (Trois fois, le mot Régalm à la même racine que le mot Raglayim – les pieds).



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions